

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1941)
Heft: 3

Artikel: Au sujet de la Caisse de secours pour artistes suisses
Autor: Schaertlin, G.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-625320>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Exposition nationale des beaux-arts.

L'invitation à participer à cette exposition est adressée à quiconque dessine, peint, ou sculpte, artiste professionnel ou non. C'est ainsi que des milliers de caisses parviennent au lieu de destination ; cette année, à Lucerne, il fut envoyé 3259 œuvres.

Un jury de 9 à 10 membres, choisi dans les milieux artistiques de Suisse allemande, de Suisse romande et de Suisse italienne est mis en présence de cette masse d'envois avec la tâche d'examiner et de juger dans un temps et un espace limités. Ce qui est simplement impossible. Il est inimaginable qu'un homme puisse garder huit jours durant, du matin au soir, inaltérablement la fraîcheur d'esprit nécessaire à apprécier sans aucun parti pris et en toute objectivité des milliers de tableaux, dessins, bois gravés, eaux-fortes, nés de toutes les conceptions imaginables — sans se tromper, sans commettre d'injustice, sans éviter qu'une œuvre meilleure soit refusée alors qu'une autre, moins bonne, sera acceptée.

Et celui qui affirmerait avoir surmonté sa tâche se trouve quand même en présence de neuf autres membres du jury et chacun d'eux a sa tête à lui (sa cabosse, dit-on quelque part en Suisse) et sa propre conception des choses. C'est pourquoi l'on pourrait juger des mois durant sans atteindre le but poursuivi.

Le résultat obtenu cette année à Lucerne correspond donc à celui de précédentes expositions nationales. Ce salon ne montre pas les meilleures œuvres seulement et pour cette raison son aspect n'est pas des plus réjouissants. Il me paraît qu'il ne faudrait pas s'obstiner à continuer dans cette voie ; personne n'est complètement à l'aise, surtout si l'on songe au destin que représentent ces œuvres et au juste dépit que ressentira tel ou tel artiste.

Il m'est venu à l'esprit la possibilité suivante : jury préalable en trois parties, Suisse allemande, Suisse romande, Suisse italienne ; les œuvres rassemblées en un endroit donné sont examinées par trois jurys élus comme jusqu'ici dans les différentes régions du pays. Celles jugées dignes d'être exposées sont acheminées par transport collectif au lieu de l'exposition, où un jury de dernière instance, composé par exemple de la commission fédérale des beaux-arts à laquelle serait adjoint un membre de chacun des trois jurys régionaux,

statuerait en dernier ressort et donnerait ainsi à l'exposition son aspect définitif.

Un nombre considérable d'envois serait ainsi éliminé par les trois jurys déjà, de sorte que le choix final ne serait plus influencé par la masse des œuvres et pourrait être fait à tête reposée. Et l'exposition nationale des beaux-arts pourrait ainsi devenir ce que tous nous désirons qu'elle fût : la forte et expressive représentation de l'art en Suisse.

R. KUNDIG.



Franz Fischer, Zürich-Oerlikon. I Preis im Wettbewerb für eine Freiplastik im Friedhof Nordheim-Zürich. Zur Ausführung empfohlen.

Proposition de réorganisation de l'exposition nationale des beaux-arts.

Pour établir d'emblée une distinction entre l'exposition nationale des beaux-arts et les autres grandes expositions en Suisse, la rédaction de l'Art suisse fait la proposition suivante :

L'envoi arbitraire d'une ou plusieurs œuvres est supprimé.

Les artistes ont, pour la « Nationale », un problème à résoudre, c'est-à-dire qu'il leur sera imposé plusieurs thèmes, le nombre de ceux-ci étant une fois limité, une autre fois plus étendu.

Un thème national-suisse au moins sera chaque fois imposé.

De cette manière les artistes devront prouver d'une façon particulière ce dont ils sont capables et le nombre des envois sera tout naturellement plus restreint que jusqu'ici.

Mais l'exposition nationale des beaux-arts aura par là son caractère propre.

DISPOSITION : I. Peinture.

- a) la composition
thème national, thème libre.
- b) le portrait
le visage suisse, le visage étranger.
- c) le paysage
le paysage suisse, l'étranger.

II. Sculpture.

- a) les groupes
thème national, thème libre.
- b) le buste
le visage suisse, le visage étranger.
- c) la ronde-bosse

III. Arts graphiques.

- a) la composition.
 - b) le portrait.
 - c) le paysage.
- Thèmes comme pour I.

Au sujet de la Caisse de secours pour artistes suisses.

« La création de l'entreprise entra par là dans sa dernière phase. La société des P. S. A. S. chargea son conseiller M. le professeur Dr Roelli, d'élaborer de son côté un projet. Cet excellent projet, développant, simplifiant et donnant une forme plus précise à l'étude primitive, fut soumis en avril 1912 aux délégués de la Société suisse des beaux-arts et de celle précitée des artistes. L'accord se fit sur un règlement qui fut adopté à l'unanimité par l'assemblée générale de 1913 des P. S. A. S., qui vota en même temps une cotisation annuelle de fr. 1000.—.

Il fut bientôt reconnu par la suite que la société des P. S. A. S. avait par là préservé l'entreprise de la ruine. »

Dr G. SCHÄRTLIN
(annuaire 1925 de la société des P. S. A. S.)

Éloge des membres passifs.

L'homme d'affaires, le chef d'entreprise discipliné, ayant de l'ordre et le sens des responsabilités, tiendra à avoir constamment sa comptabilité à jour. Il aura soin de ne pas laisser le chaos s'introduire dans son actif et son passif. Il verra avec la plus grande appréhension s'enfler ses passifs, mais constatera avec satisfaction l'accroissement de ses actifs. Chez nous, c'est exactement le contraire. Nous voyons avec appréhension l'augmentation des « actifs » et avec joie celle des « passifs ». Nos passifs sont les bonnes « vitamines » des P. S. A. S. De quels excellents conseils ne leur sommes-nous pas redevables ! Quelle fidélité de leur part ne pouvons-nous pas constater ! Ne comptons-nous pas, dans nos sections, des passifs qui le sont depuis plus de trente ans ? N'est-il donc pas indiqué de faire ici leur éloge ?

C'est pourquoi nous les remercions très sincèrement et les prions de garder aux P. S. A. S. leur fidélité, que nous apprécions de tout cœur à sa juste valeur !